être; mais vous conserverez votre excellente organisation et les braves chefs qui vous ont si souvent donné l'exemple de l'honneur dans les combats.

Vos droits et vos intérêts ont été fidèlement sauvegardés. Comptez donc sur votre Empereur, comme lui compte toujours sur votre valeur et votre discipline.

MAXIMILIEN.

CHAPITRE II

Conditions mises en 1865 à l'aide financière du trésor français vis-à-vis du trésor mexicain. — Avance de 10 millions (janvier 1866). — Instructions de M. Fould à M. Langlais (16 février 1866). — Les bons Jecker. — M. Bonnefons. — Reconnaissance de la créance Jecker fixée à 22 660 000 francs. — Paiement de 12 660 000 francs. — Refus de Maximilien de payer les 10 000 000 restants. — Blâme du gouvernement français. — Le maréchal Bazaine accusé d'avoir favorisé cet arrangement. — Réponse du Maréchal (26 juin 1866). — M. de Maintenant remplace M. Langlais. — M. Lacunza au Maréchal. — Conférence du 1er mai 1866. — « La banqueroute du trésor ou l'espoir de le sauver. » — Concessions arrachées au commandant en chef.

On ne saurait mieux comparer la situation du gouvernement français vis-à-vis de l'empire mexicain qu'à celle de ces commanditaires qui, ayant englouti des sommes considérables dans une affaire, sont entraînés par la grandeur des pertes et par l'espoir de recouvrer un jour ou l'autre tout ou partie de l'argent perdu, à consentir de nouveaux sacrifices. Et dans la circonstance, la situation présentait cet inconvénient de ne pouvoir être tranchée d'un coup, quand bien même on

l'eût voulu. La suppression radicale et complète de tout secours financier de la part de la France eût entraîné les plus graves événements et compromis peut-être le salut de l'armée.

Le ministre des finances envoyait par chaque courrier des instructions, des défenses réitérées, mais toujours la force des choses, plus puissante que la volonté des ministres, rendait ces instructions inutiles et ces défenses vaines.

Dès le 15 mars 1865, le gouvernement français avait notifié à Maximilien qu'il ne ferait plus aucune avance s'il ne donnait son adhésion aux trois propositions suivantes :

1° Remise au Trésor français de cinquante millions de francs en titres du premier ou du second emprunt mexicain, qui seront admis au pair, soit en 6 p. 100 à cent francs, pour compléter le règlement des réclamations émanées des sujets français;

2° Remboursement, en traites sur la commission des finances du Mexique à Paris, des frais de transports et de réquisitions faits dans les expéditions entreprises par nos troupes à travers le Mexique, et considérés comme une dépense de guerre indépendante de la somme annuelle de vingt-cinq millions, qui ne représentait que l'entretien des troupes en station;

3° Remise des bureaux des douanes de tous les ports du golfe du Mexique et du Pacifique entre les mains des agents français qui seraient chargés d'en encaisser les produits pour le gouvernement mexicain.

Ces mesures pouvaient être bonnes pour sauvegarder,

tout au moins en apparence, la responsabilité des ministres français vis-à-vis des Chambres, mais la remise de titres des emprunts mexicains, ou de traites payables à Paris, ne pouvait avoir de valeur qu'autant que l'Empire Mexicain se consoliderait; or, il n'avait chance de se consolider qu'avec l'appui financier de la France. La France devait donc, en attendant, fournir d'une main de l'argent pour recevoir de l'autre du papier. La seule mesure efficace, quant au résultat immédiat, était la remise des douanes entre les mains des agents français, mais que devenait alors le gouvernement mexicain, privé du droit de percevoir les seuls impôts qui produisissent de l'argent? C'était la main-mise du gouvernement français sur le gouvernement impérial, constatée officiellement.

On le voit, les difficultés étaient inextricables. Aussi, malgré les prohibitions, le Trésor français faisait de nouvelles avances, et une lettre confidentielle autorisait le maréchal Bazaine à délivrer des réquisitions sur la caisse du payeur en chef de l'armée pour la solde des troupes austro-belges jusqu'à concurrence de dix millions, à raison de deux millions par mois, « dans le cas où il jugerait absolument indispensable pour la sécurité de l'Empire mexicain de lui procurer temporairement quelques ressources ».

Cela n'empêchait point M. Fould d'envoyer à M. Langlais de nouvelles instructions prohibitives.

... En résumé, lui écrivait-il le 16 février 1866, le compte d'avances ouvert au gouvernement mexicain est et demeure clos. Il est entendu qu'il ne peut plus être question pour

nous de fournir la solde, l'entretien, les vivres, les armes et les munitions de l'armée mexicaine; le gouvernement mexicain devra pourvoir directement à ces dépenses sur tous les points du territoire...

Le gouvernement de Maximilien venait cependant vers cette époque de faire une grande concession, malheureusement sollicitée et provoquée par nos agents avec un zèle qu'on ne saurait trop regretter. Il s'agit, bien entendu, des bons Jecker, cette affaire privée qui s'était greffée si malencontreusement et si funestement pour notre honneur sur l'entreprise politique.

M. Corta avait soumis à l'Empereur un projet d'arrangement, dans lequel on trouve ces lignes :

L'affaire Jecker semble mériter, par son importance et à cause du bruit qu'elle a fait, une solution particulière. *Cette solution pourrait donner satisfaction à de nombreux intérêts en suspens, leur rendre un essor commercial et industriel, produire en Europe un effet utile au crédit du Mexique, sans imposer des sacrifices au Trésor...*

Après M. Corta, M. Bonnefons ne craignit pas d'insister sur ce point, mettant habilement en avant les intérêts des déposants de la caisse d'épargne, laquelle avait placé ses fonds dans la maison Jecker, et il concluait ainsi :

... En apposant sa haute sanction au règlement qui est soumis à son approbation, Sa Majesté aura donné un nouveau témoignage de sa loyauté à remplir les engagements du passé, et elle donnera une heureuse impulsion aux nombreuses affaires commerciales qui sont paralysées par la détresse de la maison Jecker.

Après de longs pourparlers l'arrangement ainsi sollicité fut conclu, et la créance Jecker fixée à 27 703 770 francs. En annonçant la solution de cette affaire à M. Fould, M. Bonnefons ajoutait :

... Je considère cette solution comme un triomphe pour la politique de la France. *Reste à savoir si le gouvernement mexicain pourra remplir ses engagements avec les ressources bornées dont il dispose, en présence d'un déficit qui ne peut être inférieur à cinquante millions, sans compter cette nouvelle charge qui pèsera sur ses finances.*

Si la politique de la France n'aboutissait qu'à des triomphes de cette espèce, mieux eût valu pour elle des échecs. Tout l'argent donné par le trésor mexicain aux créances Jecker était autant de pris sur les ressources déjà insuffisantes destinées à payer l'armée ou les services publics, et comme le trésor français était mis à contribution pour ces besoins-là, en réalité c'était lui qui payait les dettes du Mexique.

Malgré les termes de son arrangement, M. Jecker ne se sentait qu'à demi rassuré sur le paiement. M. de Morny était mort, l'Empire de Maximilien ne se consolidait guère et l'intervention ne semblait pas devoir durer longtemps. Il songea à faire quelques sacrifices pour toucher plus tôt une partie de sa créance. Le ministère des Finances avait alors pour titulaire M. César, petit receveur de l'administration des douanes de Jalapa, qu'une faveur plus inexpliquée qu'inexplicable

avait porté à ce poste élevé. M. Jecker s'adressa à lui, et, par des moyens de persuasion qui sont restés le secret des intéressés, obtint de lui la signature d'une convention qui, réduisant le montant de la créance à 22 660 000 francs, en stipulait le paiement en trois échéances :

7 660 000 francs le 15 octobre 1865 ;
5 000 000 de francs le 15 décembre ;
10 000 000 de francs le 15 février 1866.

Et deux traites représentant les 12 660 000 francs furent en effet délivrées à M. Jecker, le 15 septembre 1865, payables par la commission des finances du Mexique à Paris.

La troisième de 10 000 000 ne fut pas remise. L'Empereur Maximilien avait appris par le dernier courrier le mécontentement éprouvé à Paris par l'arrangement conclu entre M. Jecker et M. César. Aussi résista-t-il aux instances de celui-ci : il fut appuyé vivement par M. Langlais. Lorsque le 20 janvier 1866, les créanciers de la maison Jecker lui adressèrent une pétition pour le règlement de la créance, heureux d'éviter une signature qui eût semblé trop contraire à celle qu'il avait apposée sur l'arrangement du 23 août, il se borna à écrire au crayon bleu, en marge de la pétition : « *Il « n'y a pas lieu, les ressources du Trésor ne le permet- « tent pas.* »

Maximilien comprenait la faute commise par son ministre des Finances, et cependant il hésita à le révoquer. M. Langlais, indigné de la conduite de M. César, insista pour qu'il fût puni ou tout au moins

renvoyé. L'Empereur tergiversa, atermoya, et ce ne fut que le 3 mars, quinze jours environ après la mort de M. Langlais, qu'il se décida à prendre cette mesure nécessaire, mais trop bénigne encore.

Le gouvernement français partagea l'indignation de son envoyé extraordinaire : il s'était heureusement désintéressé de la créance Jecker, dont il avait eu le plus grand tort de s'occuper au début. Lorsqu'il apprit le paiement des 12 660 000 francs par la commission mexicaine, il chargea M. Fould d'adresser un blâme officiel au gouvernement impérial.

Le contre-coup de cette affaire, grâce à de calomnieuses insinuations, alla atteindre le commandant en chef. Celui-ci avait trop d'ennemis en France et au Mexique pour qu'on ne saisît pas cette occasion de le mêler à une aventure scandaleuse. Le plus sûr moyen de perdre un homme était encore en ce temps-là de l'accuser de concussion ou de corruption. On n'y manqua pas, et la preuve se trouve dans la lettre confidentielle que M. Fould lui écrivit alors :

... A propos du premier paiement de la créance Jecker pour lequel on a disposé de 12 millions à prélever sur l'emprunt, paiement qui a été trouvé *très prématuré*, des rapports assurent que c'est sur vos instances que cette liquidation aurait eu lieu. Je cherche vainement à propos de quoi vous seriez intervenu dans cette affaire, et je vous prie de me renseigner à cet égard.

Avec une franchise toute militaire, le ministre de la Guerre, qui n'entendait point qu'un Maréchal de France fût soupçonné de tripotages financiers, mit

nettement son collègue au courant de l'accusation portée contre lui, et lui demanda la vérité sur ce point, par une lettre confidentielle, à laquelle, le 26 septembre 1866, le commandant en chef répondit en ces termes :

Votre Excellence, par une lettre particulière, m'a fait connaître confidentiellement les rumeurs qui auraient été répandues à Paris, sur l'influence qu'aurait exercée le quartier général de l'armée française, dans le règlement de l'affaire des bons Jecker.

Je remercie Votre Excellence de cette communication et je ne lui sais pas moins gré du sentiment qui l'a engagée à repousser ces rapports comme non fondés et calomnieux

Cette tactique qui consiste à chercher à déconsidérer la politique de la France dans la personne du commandant en chef de l'armée n'est pas neuve; elle a été souvent essayée, mais j'aime à croire qu'elle n'a jamais eu crédit auprès de notre gouvernement.

Mais elle m'a fait rechercher les différentes phases qu'a subies l'affaire Jecker, et elle m'a amené à constater que cette négociation, *à laquelle je suis resté complètement étranger*, a été conduite par la mission financière, d'accord avec la Légation de France, et traitée, en dernière analyse, par le cabinet (direction civile) de S. M. l'Empereur Maximilien.

Les deux conventions du 10 avril 1865 (à laquelle la légation et la mission financière ont pris part) et celle du 23 août suivant (conçue et élaborée dans le cabinet de l'Empereur Maximilien) réservent à chacun la part qui lui incombe.

L'examen des pièces très complètes et très authentiques que j'ai l'honneur d'adresser sous ce pli à Votre Excellence vous convaincra de la réalité de ce que j'avance.

Votre Excellence y verra figurer des noms et des engagements qui témoignent de l'intérêt que certains personnages ont apporté au règlement de l'affaire Jecker.

Sans vouloir entrer dans la voie suivie par la calomnie, je crois pouvoir assurer à Votre Excellence que le paiement du premier terme de la convention intervenue avec M. Jecker a été l'objet de pots-de-vin et de tripotages d'argent dont la maison de l'Empereur Maximilien et le ministre de *Hacienda*, M. César, ont largement pris leur part. Le chiffre total des obligations de cette nature imposées à la maison Jecker ne s'élève pas à moins de 800 000 piastres. M. César en aurait pour son compte reçu 300 000 avec lesquelles il serait parti pour l'Europe après avoir mené grand train à Jalapa.

Il n'est pas inutile de faire savoir à Votre Excellence que M. César, très petit employé dans l'administration des rentes à Jalapa, n'a été appelé à Mexico pour prendre les fonctions de ministre de *Hacienda*, que pour précipiter le paiement du règlement de l'affaire Jecker. M. Campillo, sous-secrétaire d'État, signataire de la convention du 10 avril, ayant opposé une certaine résistance à l'action du cabinet et de l'Empereur dans le règlement de cette affaire, ainsi que cela résulte de la correspondance ci-jointe, et s'étant refusé obstinément à ordonnancer le paiement du premier terme.

Quant à moi, je n'ai connu l'affaire que par la réclamation qui m'a été adressée par la commission internationale au sujet de la caisse d'épargne dont les fonds étaient déposés chez M. Jecker et qui étaient compromis par la situation financière de la maison. J'ai eu l'honneur de transmettre cette pièce à Votre Excellence avec mon rapport du 28 janvier 1866, n° 106.

Je me suis encore occupé incidemment de cette affaire, lorsque j'appris qu'il était question de solder *le second terme de la Convention*. Je me rendis alors chez M. Langlais pour provoquer des explications, et pour le prier de s'opposer à cette mesure désastreuse pour le Trésor mexicain, et compromettante pour le Trésor français. Hors de là, je ne me suis jamais occupé de l'affaire des Bons de la maison Jecker et Cie.

Votre Excellence a cru devoir m'entretenir confidentiellement des calomnies répandues sur moi par la médisance; je lui réponds *officiellement*, en lui fournissant des pièces officielles. Je désire que l'Empereur Napoléon prenne connaissance du dossier que j'ai l'honneur de vous adresser, car il est de mon droit de demander que le jour se fasse sur cette question.

Veuillez agréer, etc.

BAZAINE.

Le Maréchal joignait en effet à sa lettre les pièces nécessaires à sa justification. Le Maréchal Randon, qui n'avait pas douté de son collègue, mais qui était satisfait d'avoir ainsi une riposte à adresser aux accusateurs, fit suivre son accusé de réception de ces quelques lignes :

Sans attacher à ces documents plus d'importance que ne comportent les circonstances, je suis bien aise d'avoir sous la main des arguments qui me permettent de répondre catégoriquement aux personnes qui reviendraient sur cette question.

Ces détails n'étaient point superflus : ils viennent à l'appui de ce que nous avons affirmé au commencement de cette histoire, que l'affaire Jecker fut une spéculation accessoire qui se greffa sur l'intervention, mais qu'elle n'en fut point la cause. Il fallait prouver que, si, dans l'entourage de Napoléon III, il se trouva des gens qui y furent intéressés, le gouvernement lui-même, les ministres et nos généraux ne s'en occupèrent que pour la blâmer et la condamner. Que ne peut-on en dire autant de la Légation et de la Mission Financière!

La mort de M. Langlais avait interrompu son œuvre à peine commencée. L'inspecteur général des Finances, M. de Maintenant, chercha à la reprendre et à la mener à bien, mais il se heurta à d'insurmontables obstacles, comme on peut s'en convaincre par ce passage d'une lettre qu'il adressa à Maximilien :

... Je n'ai pu avoir la prétention, Sire, de soumettre à Votre Majesté un travail complet et dont toutes les propositions seraient accueillies sans réserves ni changements; *mais j'avais espéré que le rapport de M. Langlais, que je n'ai fait que terminer d'après ses idées, serait au moins discuté et soumis aux Ministres, qui n'en ont pas même eu connaissance...*

Que penser d'une telle incurie, alors que la situation se montrait déjà terrible et menaçante? Et l'on ne peut pas dire que les intéressés l'ignoraient : voici le tableau qu'en traçait vers cette époque M. Lacunza, lequel venait d'être appelé à la direction des affaires financières ; c'est au maréchal Bazaine qu'il s'adresse (28 avril 1866) :

... La situation militaire, sous le point de vue des finances, est bien connue de Votre Excellence. Dans le nord, la division Mejia vit péniblement en consommant les faibles ressources de la localité dans laquelle elle se trouve, en faisant des emprunts presque forcés et en tirant en outre sur Vera-Cruz des sommes importantes.

Dans ce même nord, les troupes que commande Quiroga n'ont matériellement pas d'aliments, et le chef se voit obligé de faire payer par avance les contributions de toute une année, d'exiger malgré cela des emprunts et de placer les citoyens qui résident là où il se trouve dans la nécessité d'émigrer pour ne pas être victimes de vexations.

Dans le sud, les troupes qui sont sous les ordres de Franco

ne peuvent sortir de Oaxaca, pour se porter à l'encontre des ennemis qui les menacent, parce que la solde journalière du soldat n'est pas assurée et parce qu'il n'y a pas de fourrages pour les chevaux.

Dans le centre de l'Empire, c'est pour des raisons semblables que Florentino Lopez a perdu tant de jours avant de se mouvoir pour sortir de San Luis.

Les troupes austro-belges sont endettées de près d'un demi-million de piastres, et avant que Votre Excellence ne les ait fait payer par le Trésor français, elles auront dépensé leur dernier centime et consommé toutes les provisions de leurs places de guerre.

Il est inutile de pousser plus loin le triste tableau de la pénurie de nos ressources au point de vue militaire...

Cependant que se passe-t-il dans la caisse centrale de Mexico? Là on trouve des traites tirées sur elle, dont le montant s'élève à environ trois cent mille piastres (1 500 000 francs) qui n'ont pas été payées et pour lesquelles il n'y a pas d'espérance de paiements; puis ce sont des exigences très urgentes auxquelles on ne saurait faire face; ce sont enfin les troupes de la garnison auxquelles on doit la solde de près de deux mois.

Votre Excellence a eu la bonté de me montrer les communications qu'elle a reçues de Paris, et par lesquelles on la prévient qu'elle ne doit plus faire d'avances au Trésor mexicain. Probablement on ne connaissait pas à Paris la situation dans laquelle nous nous trouvons. L'eût-on connue, il n'était pas possible de donner de telles instructions, qui se trouvent directement en contradiction avec les intentions amicales et la politique elle-même de l'Empereur Napoléon...

... Pour produire leur effet, les nouveaux plans, qui, j'en ai la confiance, ne tromperont pas nos espérances, ont inévitablement besoin d'une certaine période de temps pour leur mise en pratique. Pendant cette période de transition, il faut compter sur quelque chose; ce ne peut encore être les ressources nouvelles, et il est nécessaire que ce soit la

France qui nous le fournisse. Cette vérité aussi fut reconnue et mise en pratique par M. Langlais...

... Votre Excellence comprendra que le fait de ce qu'une grande partie des Mexicains ont accepté l'intervention française, de ce qu'ils ont également accepté l'Empire, et le soutiennent aujourd'hui, en dépit des principes républicains qui furent ceux de leur enfance, constitue un argument puissant. Car à l'idée d'intervention et d'Empire se rattache celle de bonne foi, d'ordre, de fidélité au Gouvernement et conséquemment celle de l'Indépendance de la race latine dans le nouveau monde. Telle a été du moins la manière dont a été comprise, ici, la grande conception de l'Empereur Napoléon.....

'alternative pour Votre Excellence est donc celle-ci : ou bien imposer aujourd'hui au Trésor français une charge légère pour terminer une œuvre entreprise par l'Empereur Napoléon, laquelle est grande et utile en elle-même; ou bien nous abstenir de le faire et imposer en conséquence à ce même trésor français des dépenses et des sacrifices beaucoup plus grands...

La vérité n'était point déguisée, et cette lamentable énumération des embarras du gouvernement impérial avait du moins ce mérite de poser clairement la question et d'éclairer la situation. Le trésor vide ne pouvait subvenir à aucun des services publics. Il importait d'aviser au plus vite. Maximilien sortit un instant de son apathie, et provoqua une conférence, dans le palais de Mexico.

Elle eut lieu, le 1er mai, sous sa présidence, ainsi que le constate le procès-verbal qui en fut dressé :

En la cité de Mexico, le premier de mai mil huit cent soixante-six, étant réunis dans la salle du conseil, S. M.

l'Empereur Maximilien, et sur son invitation S. E. le ministre de France, S. E. M. le maréchal Bazaine, M. de Maintenant, M. Lacunza, directeur des affaires de Finances, M. Castillo, ministre des Affaires étrangères, et le général Garcia, ministre de la Guerre, S. M. l'Empereur manifesta qu'en dépit des travaux entrepris pour l'organisation des finances, on n'était pas encore arrivé à une situation définitivement régulière, et qu'on se trouvait précisément dans la période de transition de la méthode et du système anciens à la méthode et au système nouveaux.

Mais que pendant cette période de transition, la situation du trésor mexicain était tellement précaire et son insuffisance tellement complète, qu'il y avait nécessité d'être secouru par le Trésor français, et que dans le cas où il n'en serait pas ainsi, on se verrait obligé de licencier presque toute la partie de l'armée mexicaine aujourd'hui sous les armes. On demandait en conséquence à M. le Maréchal, ainsi qu'au représentant de la France et à M. de Maintenant, que le trésor français payât l'armée mexicaine.

M. le Maréchal donna lecture de la communication dernièrement reçue de France, par laquelle on n'approuvait pas qu'on eût découvert le Trésor français de certaines sommes, et l'on manifestait que ce fait n'eût plus à se reproduire.

S. M. l'Empereur Maximilien, ainsi que M. le Directeur des affaires de Finance, exprimèrent d'une manière détaillée que la nécessité d'être secouru par la France était absolue et indéclinable, de telle manière que l'œuvre même de l'intervention, le développement de l'Empire et par suite l'entreprise de la France elle-même, serait compromis si le secours demandé n'était pas accordé: que plusieurs villes et même des départements qui avaient été acquis au prix de grandes dépenses et de bon nombre d'existences, seraient perdus, et que, plus tard, il faudrait pour les recouvrer une plus grande quantité des unes et des autres.

M. de Maintenant interpella le directeur des finances

pour qu'il fixât le chiffre du secours demandé et le temps qu'on devrait le fournir. M. Lacunza répondit qu'il croyait nécessaire de huit cent mille piastres à un million par mois et que ce secours devrait continuer jusqu'à la fin de la présente année.

M. Dano et le maréchal Bazaine exprimèrent le défaut d'autorisation pour une telle affaire, et S. M. l'Empereur, reprenant la discussion, dit qu'en faisant abstraction de tous les détails, la question pouvait se résumer en peu de paroles : « *la banqueroute du Trésor ou l'espoir de le sauver,* » que si les personnages qui représentaient la France dans cette réunion ne voulaient pas prendre la responsabilité d'avoir dépensé quelques millions, ils devraient prendre celle d'avoir laissé venir la banqueroute, chose que, très certainement, on pouvait assurer n'être pas dans les désirs de l'Empereur Napoléon, qui s'était toujours montré et continuellement encore tellement ami de l'Empire.

Après une discussion ultérieure, et la déclaration formelle du directeur des Finances que la solution favorable de la question financière était impossible sans ce secours, chose qui fut confirmée par S. M. l'Empereur, M. le Maréchal convint des points suivants :

1° Le Trésor français prêtera au Trésor mexicain une somme de cinq cent mille piastres par mois jusqu'à ce qu'on ait reçu une réponse du gouvernement français auquel on rendra compte de cette affaire.

2° Ce secours sera donné en qualité de prêt, remboursable soit sur les produits des Douanes maritimes, soit sur ce qui existe des anciens emprunts (s'il en reste quelque chose) ou de quelque manière que ce soit, d'après les arrangements faits à Paris entre le Ministre mexicain et le gouvernement français.

3° Le Trésor français commencera à payer immédiatement, jusqu'à concurrence de cinq cent mille piastres par mois, la quotité relative au présent mois de mai pouvant être requise dès demain. »

Ce procès verbal mentionne ce qui s'est passé et l'arrangement convenu : ce qu'il ne pouvait révéler, ce sont les sentiments par lesquels passa le Maréchal pendant cette discussion. La lettre du 30 janvier 1866 lui donnait des pouvoirs dont l'étendue était illimitée et qui mettaient entre ses mains, à l'insu de tous, la destinée de Maximilien et de son empire.

Il pouvait opposer aux demandes de Maximilien un refus pur et simple : il était couvert par les ordres du Ministre français interdisant toute nouvelle avance.

La conséquence de ce refus était la chute de l'Empereur ; mais là encore il se trouvait couvert par la lettre de Napoléon III qui laissait à sa volonté le soin de consolider l'empire de Maximilien ou de le renverser. S'il avait eu contre le souverain mexicain cette hostilité qu'on lui a si souvent attribuée, s'il avait nourri ces pensées d'ambition personnelle, dont tant de gens l'ont accusé et l'accusent encore, que ne cédait-il à cette double impulsion ? Il le pouvait en toute sécurité ; il n'eût fait, ce faisant, qu'exécuter à la lettre les instructions de son empereur et les ordres de son ministre.

Il ne le fit point. Ému de la situation qu'on lui exposait avec une entière franchise, espérant encore peut-être dans quelque hasard heureux ou dans quelque revirement de la fortune, reculant devant l'odieux de renverser de ses propres mains cette œuvre à laquelle la France avait déjà consacré tant d'argent, et sacrifié le sang de tant de soldats, il céda, et, comme on l'a vu, il accorda à Maximilien le secours sollicité.

A peine sorti de la conférence, où ces graves intérêts avaient été agités, il télégraphia au ministre de la Guerre pour lui annoncer la résolution prise :

Mexico, 1er mai.

Dans un conseil présidé par l'Empereur Maximilien (procès verbal sera envoyé par prochain courrier) auquel j'assistais, ainsi que le ministre de France, et M. de Maintenant, inspecteur des Finances, et sur l'exposé de la pénurie absolue du Trésor mexicain, nous avons reconnu l'urgence de lui venir en aide par une avance de 2 millions 500 000 francs pour chacun des mois de mai et juin, époque à laquelle nous espérons avoir la réponse du gouvernement français. »